



Frais de transport et garantie

Par Modolf

Bonjour,

Nous avons acheté un canapé-lit dans un magasin Griffon à Paris pour le faire livrer à Chartres. Les frais de transport de Paris à Chartres étaient de 180 euros, pris en charge à 50% par le magasin, le reste étant de notre poche, soit 90 euros. Or, quelques semaines plus tard, nous avons constaté que le matelas présentait un défaut de couture. Le fabricant, contacté par le magasin, est d'accord pour l'échange, avec récupération du matelas défectueux pour expertise mais il nous réclame à nouveau des frais de transport. Est-ce normal de nous faire payer encore ces frais alors que nous ne sommes pas responsables du défaut de fabrication, le matelas étant encore sous garantie ? Le magasin se réfugie derrière l'argument qu'il travaille avec une société de transport indépendante et qu'il n'est pas décisionnaire dans cette affaire. Pouvons-nous exiger la prise en charge des frais de transport par le fabricant ?